

Libération

IMMIGRATION

LE DOSSIER

REFUGÉES

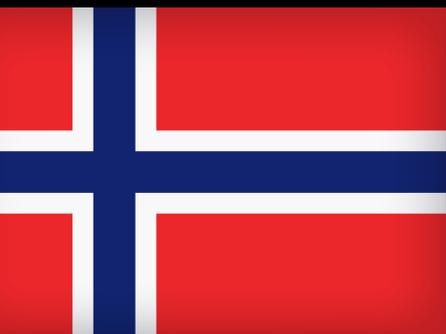
**NOUVELLE DIRECTIVE “RETOUR” : LES
VOIX DES PAYS TIERS**

BW·S

MARKUS WINKLER

Article réalisé dans le cadre du Brussels World Simulation 2023

La récente volonté de l'Union européenne de redéfinir sa politique migratoire s'est concrétisée par la publication d'une refonte de la directive « retour » par la Commission le 6 novembre dernier. Celle-ci a suscité des réactions diverses et variées au sein des neuf pays tiers et parties prenantes aux négociations. Libération a recueilli leurs témoignages, offrant un éclairage essentiel sur leurs perspectives d'évolution de la nouvelle directive.



BW•S

Brussels World Simulation

Libé : Comment le Maroc a-t-il réagi à la proposition de la nouvelle directive “retour” de la Commission européenne ?



Maroc : Le Maroc a été globalement déçu par la proposition de directive retour, car le texte est très vague sur l'implication des pays tiers dans le développement de la politique migratoire européenne. En somme, cette implication se formalise principalement par des accords bilatéraux de réadmission, ce qui demande de multiplier les efforts diplomatiques, individuellement auprès de chaque pays européen.

Libé : Quelles alliances internationale le Royaume-Uni explore-t-il ou a-t-il déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Maroc : Le Maroc a majoritairement échangé avec les autres Etats tiers du sud. Nous avons sollicité la Turquie, la Tunisie, le Mali et le Niger pour créer une coalition qui est aujourd'hui très active. Cela nous a permis d'avoir un véritable poids sur la scène internationale, et nous nous sommes rapidement alignés sur nos objectifs afin d'acquérir une crédibilité. Aussi, des accords bilatéraux de réadmissions ont été négociés entre le Maroc et l'Espagne, ainsi qu'entre le Maroc et le Portugal. Ces deux pays sont des alliés historiques indispensables, puisqu'ils font tous les deux partie du conseil. Les discussions fructueuses que nous avons eues avec ces pays nous ont permis de faire entendre notre voix au sein de l'UE, notamment concernant certains articles de la directive retour.

Au sein de l'UE, certains députés se sont manifestés pour nous soutenir. Nous sommes par exemple en contact direct avec l'eurodéputé italien Fabio Massimo Castaldo.

En termes d'alliés, nous comptons aussi l'agence européenne Frontex, avec laquelle nous travaillons depuis des années pour coordonner les politiques de jugulation des flux migratoires en Europe.

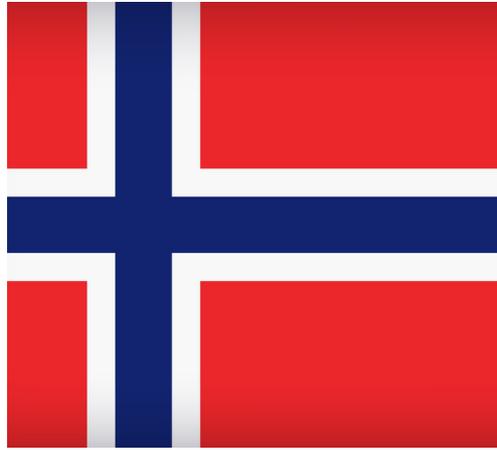
Enfin, des associations comptent aussi parmi nos alliés: l'IOM et l'Association Marocaine des Droits de l'Homme nous épaulent dans la mise en place de programmes de financement et de développement concernant les phénomènes migratoires. Grâce à la reconnaissance de ces associations, ces programmes sont épaulés par l'Union Européenne.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Maroc : A l'avenir, nous souhaitons maintenir nos efforts pour faire reconnaître l'implication des pays tiers dans les procédures européennes de gestion migratoire. Certains points nous tiennent toujours à coeur:

- Nous souhaiterions qu'un texte officiel de l'UE reconnaisse et apporte des précisions aux modalités d'accord et de versement des aides de l'UE à destination des Etats tiers.**
- Nous souhaiterions que la question de la surveillance aux frontières (précisément celle partagée par les pays tiers) soit abordée en détail dans ces textes, afin d'écartier tout risque d'espionnage.**
- Nous souhaiterions la mise en place d'une de données commune, permettant aux pays tiers d'accéder aux informations récoltées par l'UE, concernant leurs ressortissants en situation de réadmission. Il en va de notre sécurité nationale.**
- Nous souhaiterions que la possibilité pour les Etats tiers de coopérer avec les Etats européens sur les domaines technologiques mobilisés aux frontières soit généralisée, et clairement formulée.**

Libé : Comment la Norvège a-t-elle réagi à la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission européenne ?



Norvège : La Norvège soutenait dès le début que la refonte de la directive dite « retour » était essentielle pour gérer au mieux l'afflux de migrants arrivant sur le territoire de l'Union européenne et de l'espace Schengen duquel la Norvège fait partie. Ayant suivi avec grande attention les débats animant la Commission, son service juridique et tous les différents acteurs, la Norvège attendait avec impatience la proposition de directive qui a effectivement su répondre à ses attentes sur les points principaux. En l'occurrence, des dispositions comme celles portant sur la rétention et ses délais, ainsi que sur l'utilisation de l'intelligence artificielle, correspondent parfaitement aux attentes qu'avaient la Norvège concernant la nouvelle directive.

En revanche, la Norvège déplore tout de même un manque de coopération avec les États tiers en ce que les États tiers d'accueil devraient être davantage pris en compte.

De manière globale, la Norvège accueille donc cette proposition avec satisfaction.

Libé : Quelles alliances internationales la Norvège explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Norvège : La Norvège agit de longue date dans des domaines tels que l'a-

l'asile et l'immigration avec les pays nordiques comme la Finlande, la Suède et le Danemark. Pour ce qui est de la directive retour, la Norvège entend perpétuer cette alliance efficace au vu des convergences politiques et d'intérêts des pays en question. Ayant eu l'occasion d'échanger leurs points de vue, la Norvège entend donner son soutien à ces États membres qui poursuivent les mêmes objectifs principaux en matière de refonte de la directive retour.

La mise en oeuvre de cette alliance permet de maintenir la confiance et la coopération existantes entre ces pays et donc l'assurance d'une mise en oeuvre efficace de la nouvelle directive « retour ».

La Norvège espère donc que ces alliances permettront de faire encore davantage pencher la nouvelle directive « retour » dans son sens.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Norvège : Pour ce qui est de la suite des négociations, la Norvège soutient et espère que les amendements de la directive proposés par les pays scandinaves et baltes seront pris en compte par la Commission. De son côté, elle continuera à soutenir ces amendements ainsi que les positions qu'elle défend depuis le début des négociations tout en espérant que l'avis et le rôle des pays tiers seront pris en compte.

La Norvège remercie Libération pour ces questions permettant de faire entendre la voix des États tiers dans ces négociations.

Norvège accueille donc cette proposition avec satisfaction.

Libé : Comment l'Ukraine a-t-elle réagi à la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission européenne ?



Ukraine : Avant la publication de la proposition de directive, nous avons eu une discussion très difficile avec la Commission. L'Ukraine a adopté une position très stricte sur la politique migratoire, en essayant de promouvoir l'idée d'inclure des dispositions sur la protection temporaire dans la directive. Selon nous, la logique est très simple : la protection temporaire signifie que les réfugiés ukrainiens (et il y a actuellement environ 6 millions d'Ukrainiens en Europe) sont des réfugiés légaux, dotés d'un statut légal. Et s'ils sont laissés sans ce statut, ils deviendront illégaux. Mais la Commission a refusé notre position, a refusé les négociations sur la protection temporaire en disant simplement que la protection temporaire n'entrait pas dans le champ d'application de la directive. Nous pouvons discuter de cette réponse étrange, mais cela n'a aucun effet sur leur décision. Nous avons donc changé de position et demandé au moins à la Commission de mentionner la guerre en Ukraine comme un facteur de risque majeur pour la sécurité en Europe. Nous avons eu l'impression que la Commission vivait dans un autre monde, où la guerre en Ukraine n'avait jamais eu lieu et où 6 millions de réfugiés n'étaient jamais arrivés en Europe.

Libé : Quelles alliances internationales l'Ukraine explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Ukraine : Nous sommes actuellement dans la phase finale de la signature de l'alliance avec la Lettonie. La Lettonie a soutenu l'Ukraine depuis le début de la guerre en lui fournissant des munitions, des obus d'artillerie et des équipements militaires. D'autres pays ont également engagé des pourparlers avec nous - la Turquie et la Lituanie, qui nous ont tous deux soutenus et ont souligné l'importance de la guerre en Ukraine en tant que facteur critique pour la sécurité en Europe. Une fois de plus, la Commission ignore ces appels. Elle refuse de parler de la guerre, des victimes de la guerre, du soutien à l'Ukraine. Elle vit probablement dans un autre monde, un monde vu avec des lunettes roses, où tout est parfait et où tout le monde est heureux. Dire que la commission est délirante, c'est ne rien dire. Nous avons également adopté une position très stricte sur l'IA, car la proposition ne contenait pas suffisamment de dispositions sur les dangers de l'IA. Nous avons posé à la Commission une question simple : qui est responsable des dommages causés par l'IA ? Existe-t-il une analyse du danger que représente l'IA pour la démocratie ? Aucune réponse.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Ukraine : Nous n'attendons aucun changement de position de la part de la Commission. Alors que nous avons le sentiment qu'une partie du Parlement européen nous a entendu et comprend l'Ukraine, la Commission entretient une rivalité personnelle avec l'Ukraine. Les raisons d'une telle position nous sont inconnues. Nous pensons que notre alliance peut inclure d'autres pays ex-soviétiques et que cela renforcera notre position. Nous voulons également nous assurer qu'une plus grande attention est accordée à l'IA et la protection des enfants (étant donné qu'il y a beaucoup d'enfants ukrainiens en Europe après la guerre).

Libé : Comment la Turquie a-t-elle réagi à la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission européenne ?



Turquie : La Turquie espérait un renouvellement de l'accord de 2016 au vu de l'évolution de la situation des réfugiés accueillis sur le sol turc. Il paraissait essentiel avant d'encourager ce nouveau texte, de percevoir l'entièreté des sommes promises par l'UE. Nous sommes pessimistes sur l'application de cette proposition si elle voyait le jour car il n'y a aucune raison que les problèmes que nous rencontrons aujourd'hui du fait de réfugiés qui se sont installés plus longtemps que prévu sur le sol turc, ne se reproduise pas pour d'autres États Tiers.

Libé : Quelles alliances internationales la Turquie explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

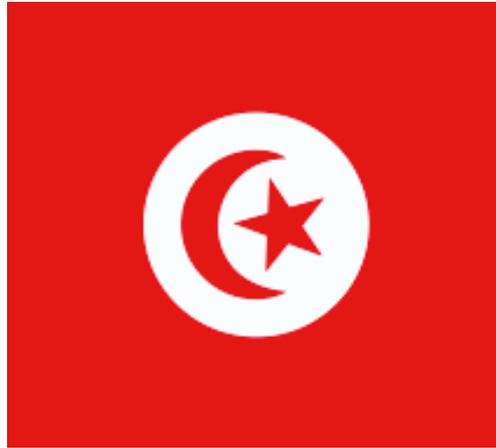
Turquie : La Turquie s'est engagée à être alliée de l'Ukraine et à soutenir militairement ce pays agressé par la Russie, ce qui pourrait influencer les discussions sur la politique migratoire européenne en renforçant les liens entre la Turquie et l'Ukraine, et en montrant l'engagement de la Turquie envers la stabilité régionale (Page 3). De plus, la Turquie maintient un dialogue avec la Grèce, la Bulgarie et l'Italie, ce qui pourrait influencer les discussions sur la politique migratoire européenne en favorisant la coopération et la recherche de solutions communes aux défis migratoires

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Turquie : Le texte ne promet aucun renouvellement de l'accord de 2016, il y a donc une crainte justifiée que ces propositions, si elles sont adoptées, relèguent dans le même temps les problématiques des réfugiés syriens à une priorité moindre.

Nous restons donc fermes sur la primauté du renouvellement de l'accord de 2016 car il doit prendre en compte l'évolution de la situation des réfugiés syriens avant de faire voter un texte dont la réussite se base sur l'accord des Etats Tiers qui n'ont aucune garanti que les migrants qu'ils accueilleront repartiront un jour, menaçant in fine la stabilité économique et politique.

Libé : Comment la Tunisie a-t-elle réagi à la proposition de la nouvelle directive « retour » de la Commission européenne ?



Tunisie : La République tunisienne salue le travail d'actualisation de la gestion de la problématique migratoire, notamment par l'examen de l'intelligence artificielle (IA) en tant que solution sécuritaire, ainsi que l'encouragement à la conclusion d'accords avec les États tiers. Cependant, elle ne peut ignorer le manque de considération de l'UE à l'égard des situations spécifiques des États tiers. Ces derniers sont tenus à distance dans la directive retour, alors qu'une consultation approfondie, alors qu'un partage des données et capacités technologiques afin d'organiser les flux migratoires seraient plus que nécessaires. De plus, aucun dispositif de financement aux pays tiers subissant généralement de lourdes conséquences socio-économiques par la migration n'est précisé dans la directive, alors que l'UE s'engageait dans un accord de type mixte avec la Tunisie, suivant un axe migration/développement pour "remédier aux causes profondes de la migration irrégulière".

Libé : Quelles alliances internationales la Tunisie explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

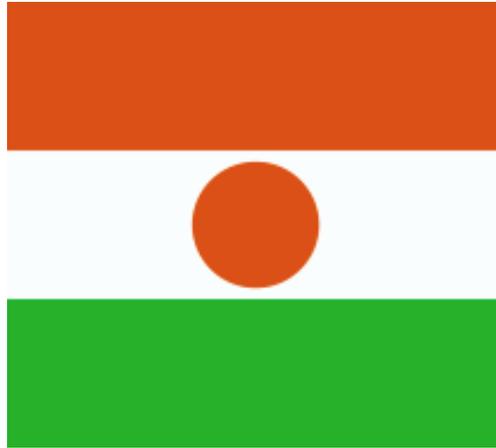
Tunisie : La Tunisie a déjà établi une solide alliance avec certains autres pays tiers ayant à peu près le même type de revendications : Mali, Turquie,

Maroc, Niger. Parfois l'Algérie se joint à nos revendications; Cette alliance fait effet de porte-voix, afin de présenter un front commun et maximiser nos chances d'obtenir gains de cause. Elle représente également la diversité des pays tiers, trop souvent homogénéisés dans les débats. De plus, la Tunisie est actuellement en discussion avec l'Italie sur la conclusion d'un accord comprenant la création de nouvelles voies de migration régulières entre nos pays. Nous discutons précisément de la possibilité d'ouvrir des places pour des travailleurs qualifiés tunisiens en Italie pour une période donnée, afin de donner l'opportunité à nos jeunes de travailler en Europe. Enfin, la Tunisie cherche à entrer en discussion également avec la France, afin de faire valoir ses intérêts et par dessus tout la nécessité de débloquer des Fonds du FMI afin de remédier à ces "causes profondes de la migration" et à la grave crise socio-économique qui traverse notre pays.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Tunisie : La suite des négociations se fera de notre côté auprès d'Etats membres comme l'Italie et la France, comme cité ci-dessus. Il s'agira également de tenter de défendre nos intérêts quant aux innovations technologiques sécuritaires, qui seraient un atout de poids pour la gestion des flux sur nos territoires. Il s'agit de garder souveraineté sur nos données également.

Libé : Comment le Niger a-t-il réagi à la proposition de la nouvelle directive “retour” de la Commission européenne ?



Niger : Si la République du Niger salue les efforts de la Commission Européenne visant à établir des procédures transparentes et équitables pour le retour des personnes en situation irrégulière, son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré a tenu, cependant, à exprimer le grand sentiment de déception et de frustration du pays face à la directive de la Commission européenne. En tant qu'acteur clé dans la gestion des flux migratoires, la République du Niger estime que son avis et ses préoccupations n'ont pas été suffisamment pris en compte lors de l'élaboration de la directive. Cette absence de consultation approfondie pourrait être perçue comme un manque de reconnaissance des réalités spécifiques de notre pays et des défis uniques auxquels nous sommes confrontés en matière de migration. Le caractère uniforme de la directive pourrait être interprété comme une négligence de nos particularités nationales, entravant ainsi la coopération effective et équitable entre notre pays et l'Union européenne. Dès lors, son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré a plaidé en faveur d'une approche plus inclusive, impliquant une consultation approfondie, un dialogue transparent et des mécanismes de coopération qui reconnaissent et respectent les spécificités de la nation nigérienne.

Libé : Quelles alliances internationales la Tunisie explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique

migratoire européenne ?

Niger : Fort de son importante expérience dans les questions migratoires, la République du Niger a établi ses priorités en étroite collaboration avec le Royaume du Maroc, la République du Mali, la République de Turquie et la République tunisienne depuis le début des consultations sur la nouvelle directive « retour » de la Commission Européenne. Notre pays sait également pouvoir compter sur le soutien de la République algérienne démocratique et populaire avec qui nous avons établi des accords de réadmission en 2014. Son Excellence Monsieur Bakary Yaou Sangaré salue l'alliance des Etats-tiers, qui par son importance, tend à exercer une pression diplomatique collective sur les pays de l'Union européenne.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Niger : En unissant nos voix, nous pouvons plaider en faveur de l'adoption de solutions globales pour les défis migratoires. Cela inclut la promotion du développement économique dans les pays d'origine, la résolution des conflits régionaux, et la mise en place de mécanismes de gestion des migrations légales pour répondre aux besoins du marché du travail européen. Cette alliance peut également encourager l'émergence d'une diplomatie multilatérale où les pays africains et européens travaillent ensemble pour élaborer des politiques migratoires équilibrées. Cela pourrait inclure des négociations sur des accords de réadmission justes et efficaces, ainsi que des mécanismes de partage de responsabilités dans la gestion des migrations.

Libé : Comment l'Algérie a-t-elle réagi à la proposition de la nouvelle directive "retour" de la Commission européenne ?



Algérie : L'Algérie a répondu positivement à la nouvelle directive « retour » de la Commission européenne, dans un contexte mondial où l'immigration est devenue un réel enjeu. L'Algérie a souhaité développer ses alliances bilatérales pour employer au mieux cette directive.

Libé : Quelles alliances internationales la Tunisie explore-t-elle ou a-t-elle déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Algérie : Dans le respect du droit international, et dans une volonté d'effectivité des procédures de retour, une coopération entre les États membres et les États tiers est nécessaire. De ce fait, l'Algérie a privilégié les accords et les partenariats afin de faciliter la réadmission dans leur pays des ressortissants des pays tiers en séjour irrégulier. L'Algérie a créé des alliances avec des pays-tiers et pays-membres.

Avec les pays-membres :

1. Accord franco-algérien :

L'Algérie et son gouvernement sont persuadés que la coopération franco-algérienne est nécessaire pour trouver des solutions durables.

L'Algérie a souhaité mettre en évidence l'accord bilatéral signé le 27 décembre 1968, ayant fait l'objet de trois révisions, en 1985, 1994 et 2001.

Dans le cadre de la révision de la directive retour, l'Algérie souhaiterait maintenir l'accord bilatéral franco-algérien, créant un statut particulier pour les ressortissants algériens en matière de circulation, de séjour et d'emploi en France.

Cet accord comprend notamment :

- L'entrée des Algériens en France est facilitée (condition d'entrée régulière, et non de visa de long séjour, pour la délivrance de certains titres de séjour).**
- Les Algériens bénéficient de la liberté d'établissement pour exercer une activité de commerçant ou une profession indépendante.**
- Les ressortissants algériens peuvent accéder plus rapidement que les ressortissants d'autres États à la délivrance d'un titre de séjour valable 10 ans.**

La France a répondu favorablement à la demande du maintien de l'accord bilatéral. Elle mentionne le fait que l'Algérie demeure un partenaire étroit et que ces accords ont jusqu'ici permis de soulager des secteurs particuliers de l'emploi, notamment dans le tourisme, qui sont profitables à nos deux pays.

2. La République Tchèque :

L'Algérie a proposé une alliance bilatérale avec la République Tchèque, afin de créer un statut particulier pour les ressortissants algériens en matière de circulation, de séjour et d'emploi en République Tchèque.

Historiquement, le phénomène migratoire a pris corps en République tchèque après la chute du communisme, particulièrement lors de la seconde vague de l'immigration Algérienne, des jeunes hommes issus des milieux ruraux kabyles.

La République tchèque a répondu favorablement à la demande, à condition que l'on convienne des modalités de cette alliance qui doit être favorable aux deux pays souverains. Un accord de réadmission comme la République Tchèque a pu en signer avec d'autres pays africains est une bonne opportunité. Le but étant que l'Algérie récupère volontairement ses ressortissants de façon plus facile en échange de modalités proposées par l'Algérie, qui sont les suivantes : les dispositions favorables obligeront l'Algérie à coopérer avec les autorités compétentes de la République Tchèque à tous les stades des procédures de retour. Cette obligation comprend notamment le devoir de fournir tous les éléments nécessaires à l'établissement ou à la vérification de l'identité avec des

l'utilisation des données biométriques assurant le plus haut niveau de sécurité.

3. L'Italie :

L'Algérie a souhaité officialiser une alliance migratoire avec l'Italie. Historiquement, le phénomène migratoire a pris corps en Algérie par plusieurs vagues de migration italienne. Aujourd'hui, l'Algérie souhaiterait créer un statut particulier pour les ressortissants italiens en matière de circulation, de séjour et d'emploi en Algérie.

La représentation de l'Italie au Conseil est intéressée par votre proposition. En raison de la position géographique de l'Algérie et de la coopération historique qu'Alger entretient avec Rome, l'Italie a souhaité évoquer plusieurs axes de développement dans la gestion des flux migratoires avec l'Algérie.

Avec les pays-tiers :

L'Algérie a appelé la Tunisie, le Mali et la Turquie à trouver ensemble des solutions durables.

Concernant la question de l'utilisation de l'IA, l'Algérie s'est entendue avec ces trois pays-tiers :

Le Mali s'est positionné en faveur, tout en mettant en garde contre les risques de discriminations. Il en est de même pour la Tunisie, à condition du partage des compétences, des informations et des données de l'IA avec les pays tiers et l'encouragement à l'innovation chez ces derniers (efforts de la Tunisie en tant que hub technologique).

De même, l'Algérie s'est positionnée en faveur de l'utilisation de l'IA, avec certaines réserves et conditions.

Le champ d'application des alliances

Dans l'ensemble des accords bilatéraux ou multilatéraux conclus entre un ou plusieurs pays tiers et/ ou des accords bilatéraux ou multilatéraux conclus entre un ou plusieurs États membres et un ou plusieurs pays tiers, les États membres imposent aux ressortissants de pays tiers l'obligation de coopérer avec les autorités compétentes des États membres à tous les stades des procédures de retour. Cette obligation comprend notamment : le devoir de fournir tous les éléments nécessaires à l'établissement ou à la vérification de l'identité avec l'utilisation des données biométriques assurant le plus haut niveau de sécurité. L'Algérie accepte ces conditions.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

L'Algérie espère trouver des compromis claires, justes et durables avec l'ensemble de ses partenaires pour la suite des négociations.

Libé : Comment le Mali a-t-il réagi à la proposition de la nouvelle directive “retour” de la Commission européenne ?



Mali : Le Mali exprime catégoriquement son opposition aux clauses de réadmission intégrées dans la directive, mettant en avant des préoccupations relatives à la perception publique de telles dispositions. Nous sommes conscients de la complexité inhérente aux accords de réadmission entre l'Union européenne et notre nation. Néanmoins, nous avons précédemment décliné la signature de tels accords. En 2016, notre refus reposait en partie sur la perception des transferts financiers des migrants maliens en tant que ressource stratégique, révélant ainsi la valeur économique des migrations pour le Mali, au-delà de la simple considération des déplacements de population.

La signature de ces accords est politiquement délicate dans notre pays, où 18 % de la population réside à l'étranger, contribuant annuellement avec 604 milliards de francs CFA (921 millions d'euros) à l'économie nationale. Nous tenons à souligner que la directive devrait adopter une approche plus inclusive. Malgré le refus persistant du Mali par le passé, ces accords ont été imposés dans la directive de l'UE. Ce désaccord suscite des inquiétudes quant à la manière dont ces directives sont formulées sans prendre pleinement en considération les positions et les préoccupations des pays concernés, en l'occurrence le Mali. Cette approche risque de négliger les intérêts et les réalités spécifiques des migrants maliens, ainsi que les dynamiques socio-économiques de notre nation.

Libé : Quelles alliances internationale le Mali explore-t-il ou a-t-il déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Mali : Dans un esprit de coopération constructive, le Mali souhaite souligner que son opposition formelle aux accords de réadmission au sein de la directive retour ne constitue pas une position isolée. Nous alignons notre position sur celle d'autres nations tierces telles que le Maroc, le Niger, la Tunisie et la Turquie, partageant des préoccupations similaires quant à l'intégration de tels accords dans la directive. Il est impératif que l'Union européenne reconnaisse la nécessité de respecter les intérêts et les préoccupations des pays tiers avec lesquels nous sommes en coalition.

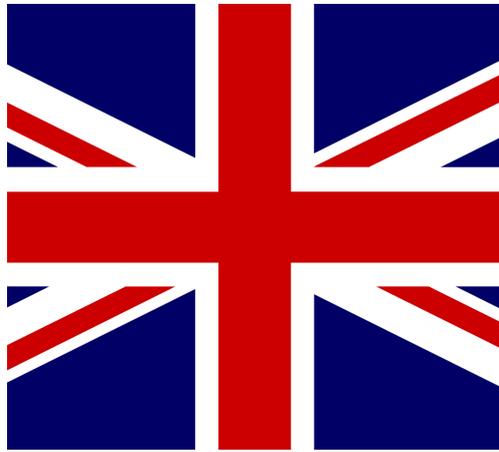
Par ailleurs, le Mali a engagé des discussions bilatérales avec la France, et a conclu des accords avec l'Italie et le Royaume-Uni. La conclusion d'accords bilatéraux visant la régularisation des Maliens présents en France en échange de réadmissions nous semble bien plus viable. En ce qui concerne l'Italie, Rome apportera un soutien économique crucial, ciblant l'éducation et la santé pour le bien-être de notre population. En retour, le Mali travaillera sur des conditions de départ dissuasives, promouvant la stabilité locale. Pour l'accord anglo-malien, les deux gouvernements ont convenu de négocier les contours de cet accord, incluant la possibilité de transferts de demandeurs d'asile vers le Mali plutôt que des réadmissions. Cette décision audacieuse est prise malgré les réserves de l'Union européenne, marquant ainsi la volonté du Mali et du Royaume-Uni d'explorer des approches alternatives pour faire face aux réalités complexes de la migration. Le Mali exprime également son intérêt à considérer la régularisation de certains ressortissants maliens présents au Royaume-Uni, sous certaines conditions. En retour, le Royaume-Uni s'est engagé à examiner attentivement les demandes de visas de ressortissants maliens qualifiés, renforçant ainsi les liens économiques et culturels entre les deux nations.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Mali : Comme il a été mentionné précédemment, il est primordial de souligner que notre nation ressent une certaine injustice de la part de l'Union européenne concernant les accords de réadmission. Ces accords ont été imposés dans la directive de l'UE, malgré le refus persistant du Mali de les accepter par le passé. Cette divergence suscite des préoccupations quant à la façon dont ces directives sont élaborées sans une prise en considération approfondie des positions et des inquiétudes des nations concernées, en l'occurrence le Mali. Notre pays perçoit dans cette inclusion une source d'inquiétude, voire une manifestation de néocolonialisme, où des décisions d'importance capitale sont prises sans une véritable prise en compte des sentiments et des préoccupations des nations impliquées.

De plus, le Mali continuera de collaborer avec les pays tiers, car notre rejet catégorique des accords de réadmission reflète non seulement nos préoccupations propres, mais également celles de nos partenaires dans cette démarche collective. La préservation des intérêts communs au sein de notre coalition revêt une importance cruciale, et le Mali exhorte l'Union européenne à adopter une approche respectueuse, transparente et équilibrée dans ses négociations avec l'ensemble des pays tiers concernés. En dernier lieu, nous avons déjà souligné au cours de ces négociations que la directive de retour de l'UE se ferait en collaboration avec les pays tiers ou ne se ferait pas, et nous tenons à réaffirmer cette position. Ainsi, si l'UE persiste dans l'adoption de ces accords de réadmission, le Mali continuera de travailler de manière bilatérale avec chacun des États membres.

Libé : Comment le Royaume-Uni a-t-il réagi à la proposition de la nouvelle directive “retour” de la Commission européenne ?



Royaume-Uni : Le Royaume-Uni a accueilli positivement l’initiative de la Commission à reconsidérer ses dispositifs visant à la régulation de l’immigration. Nous avons en effet constaté une nette augmentation de l’immigration à nos frontières depuis quelques années. En 2022, nous avons même enregistré une immigration nette de 600 000 personnes supplémentaires, un pic historique ! Face aux promesses faites par notre gouvernement aux britanniques, nous avons la mission d’assurer au pays une politique migratoire contrôlée et souveraine. Jusqu’alors, les efforts fait par l’Union européenne pour réguler les flux migratoires n’ont pas été à la hauteur des défis que nous rencontrons. Nous voyons donc dans cette directive l’occasion d’inciter l’UE à durcir ces politiques et a participé de façon constructive à l’élaboration d’une solution coopérative.

Libé : Quelles alliances internationale le Royaume-Uni explore-t-il ou a-t-il déjà établies en matière de gestion des flux migratoires, et comment ces alliances pourraient-elles influencer les discussions sur la politique migratoire européenne ?

Royaume-Uni : Nous avons ouvert un canal de discussion avec le Mali pour des accords migratoires équilibrés. Nous sommes prêts à consentir à régulariser certains profils de ressortissants maliens sur notre sol en échange de la prise en charge de leur part d’une certaine proportion de nos demandeurs d’asile. Les discussions en ce sens sont très constructives

Quant à nos partenaires européens, nous dialoguons régulièrement avec l'Italie. Nous partageons le même point de vue sur l'immigration en Europe et nous pensons que nous rapprocher d'autres nations aspirant à une régulation forte des flux peut nous permettre de parvenir à construire une directive « retour » efficace et utile.

Libé : Comment envisagez-vous la suite des négociations ?

Royaume-Uni : La suite des négociations nous apparaît comme primordiale pour aller dans le sens d'une reconfiguration des dispositifs existants de régulation de l'immigration. Nous souhaitons avec nos différents partenaires européens aborder ce sujet de façon constructive en élaborant de véritables recommandations et demandes concernant la directive retour de la Commission. Nous prônons un durcissement de cette directive retour, qui peut se caractériser par la baisse du départ volontaire à 20 jours au lieu de 30 ou encore un élargissement de la durée d'interdiction d'entrée de manière générale de 5 à 10 ans et non plus seulement en cas de menace pour l'ordre public, la sécurité publique ou la sécurité internationale. Ces négociations constituent pour notre pays la pierre angulaire de notre politique extérieure afin de freiner l'augmentation de ces flux migratoires.